

Règlement intérieur de l'Espace Forme

1. Seuls les adhérents munis d'un badge sont autorisés à entrer dans le centre hors des horaires de l'accueil.
2. Toute personne ouvrant la porte du Centre à une tierce personne non munie d'un badge verra son abonnement résilié sans préavis. Et pourra être tenue responsable des éventuels dégâts occasionnés.
3. Les paiements doivent être à jour pour accéder aux installations.
4. Chaque adhérent doit avoir réservé pour accéder à l'espace cardio-renforcement musculaire. Toute personne ne respectant pas cette règle verra son abonnement résilié.
5. Pour des raisons de sécurité, aucun adhérent ne doit s'entraîner seul dans le Centre, il devra attendre qu'une autre personne soit présente dans le centre pour commencer son entraînement.
6. Le Centre sport et santé étant un lieu multi-activité, il est demandé à l'adhérent de respecter les règles de bonne conduite lors des différentes activités (ateliers, conférence, ...) , pouvant avoir lieu dans le centre.
7. Les séances d'essai ne doivent se faire qu'après avoir pris RDV avec le responsable du Centre. Tout adhérent faisant essayer à un non adhérent hors d'un Rdv pris avec le responsable pourra voir son abonnement résilié pour fraude.
8. Une tenue décente devra être adoptée, par exemple le ventre devra être couvert, la casquette est interdite....
9. Les chaussures de sport utilisées dans l'établissement devront être destinées essentiellement à la pratique en intérieur.
10. Une serviette devra être posée sur chaque appareil lors de la pratique.
11. L'adhérent devra nettoyer son poste de travail après son passage. Le matériel de nettoyage étant mis à sa disposition dans la salle de sport.
12. Tout comportement gênant à l'égard des autres adhérents ou utilisateur du centre donnera lieu à une résiliation de l'abonnement.
13. L'adhérent reconnaît être informé que pour des raisons de sécurité l'établissement est placé sous vidéo surveillance et ne s'y oppose pas.
14. L'accès au bassin thérapeutique est formellement interdit.
15. L'utilisation de la zone détente (coté cure) doit se faire dans le respect des cures ayant lieu durant la saison thermale. Le calme, le silence et le respect de personnes et personnels de soin sont de mise.
16. Les mineurs ne sont pas acceptés dans le Centre.
17. L'utilisation et la fermeture des casiers est recommandée. Ceux-ci devront être libérés après utilisation. La direction se réserve le droit d'ouvrir tout casier non libéré par un adhérent.
18. Aucune boisson alcoolisée, aucune bouteille en verre et aucun produit visant à augmenter les performances ne sont autorisés dans le Centre.

La direction de l'Espace Forme